



LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 4, alinéa 1 de la loi sur le domaine public du 24 juin 1961;

vu l'article 30, alinéa 1, lettre k), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu l'accord de principe du Conseil administratif de la Ville de Genève en vue de l'inscription au profit des parcelles N^{os} 7926 et 7927 de Genève-Cité, propriété de Lake Property SA d'une servitude d'empiètement sur la parcelle N^o 7441 de Genève-Cité, domaine public Ville de Genève, sise rue Abraham-Gevray 1-3, moyennant le versement à la Ville de Genève d'une compensation financière de 43 000 francs;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

par 58 oui contre 7 non

Article premier. – Le Conseil municipal autorise le Conseil administratif à constituer des servitudes d'empiètement sur la parcelle N^o 7441 de Genève Cité, domaine public Ville de Genève, sise rue Abraham-Gevray 1-3, au profit des parcelles N^{os} 7926 et 7927 de Genève Cité, propriété de Lake Property SA, contre le versement d'une compensation financière unique de 43 000 francs.

Art. 2. – Le Conseil administratif est chargé de demander au Conseil d'Etat de déposer auprès du Grand Conseil un projet de loi approuvant l'inscription d'un droit réel au profit des parcelles N^{os} 7926 et 7927, sur le domaine public, parcelle N^o 7441 de Genève-Cité permettant la mise en conformité des constructions actuelles.

Art. 3. – La compensation financière figurant à l'article premier sera comptabilisée dans le compte 4260.140, «Dédommagements et remboursements divers», sous l'Unité opérations foncières conformément à la pratique de la Ville de Genève en matière de mise à disposition de ses terrains à des tiers.

Art. 4. – Le Conseil administratif est chargé de signer tous les actes authentiques relatifs à cette opération.

Art. 5. – Le Conseil municipal autorise le Conseil administratif à constituer, modifier, radier, épurer toutes servitudes à charge et au profit des parcelles susmentionnées en vue de la réalisation de l'opération.

Certifié conforme:

La Secrétaire:

Hélène Ecuyer

La Présidente:

Marie-Pierre Theubet